## Communiqué de presse



## **CORONAVIRUS:**



## UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES PARITAIRE POUR AIDER LES ENTREPRISES À METTRE EN PLACE LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

26 mars 2020

L'ANIA, la Coopération Agricole et quatre des principales organisations syndicales de salariés de l'agroalimentaire (FGA-CFDT, FGTA-FO, CFE-CGC AGRO, CFTC-CSFV) diffusent ce jour le guide des bonnes pratiques pour la mise en place du plan de continuité d'activité dans les entreprises de l'alimentation.

« Depuis le début de la crise l'ANIA et La Coopération Agricole ont entrepris d'aider et d'accompagner les entreprises, dans leur responsabilité première de protéger leurs salariés comme dans celle de maintenir l'activité. Pour ce faire, et afin d'apporter des réponses les plus adaptées à la complexité et aux particularités de notre secteur, nous avons travaillé main dans la main avec les organisations syndicales du secteur agroalimentaire ».

Ainsi, échanges et partage d'informations ont prévalu tout au long de la réalisation de ce guide : il présente les mesures barrière et de prévention indispensables pour garantir la sécurité des équipes, des recommandations très concrètes en matière de dialogue et communication avec les salariés, les fournisseurs et l'administration.

Le guide précise la mise à jour du document unique d'évaluation des risques avec comme maîtres mots, prévention information et formation. La politique d'utilisation des masques fait l'objet d'une mise au point très précise dans un contexte de grande tension sur le sujet. L'objectif est de continuer d'assurer une sécurité sanitaire totale pour des produits sains et surs. Enfin, pour faire face à un fonctionnement en mode dégradé, le document détaille des mesures permettant l'adaptation de la chaine d'approvisionnement, comme la vérification des plans de continuité des fournisseurs clients et prestataires.

Selon l'Ania et la Coopération Agricole, le dialogue a permis un consensus sur les meilleures pratiques en matière d'organisation du travail, qui doit être repensée et le plan de continuité de l'activité, adapté pour tenir compte des contraintes actuelles.

L'Ania et la Coopération Agricole affirment : « Nous souhaitons que ce guide, résultat d'un travail partagé, facilite l'adaptation de chaque entreprise au contexte actuel. Nous allons poursuivre notre dialogue avec la mise en place d'une cellule de crise paritaire qui se réunira une fois par semaine. Elle nous permettra, dans le cadre de l'élaboration du comité stratégique de filière, de faire un point de situation en remontant les difficultés rencontrées sur le terrain et en mutualisant les bonnes pratiques et les solutions apportées. Nous sommes fiers de pouvoir accompagner les entreprises et les salariés, avec l'objectif d'être en capacité de rebondir tous ensemble, la crise passée ».

## **Contacts presse:**

Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)
Sophie IONASCU - sionascu@ania.net - 06 81 17 94 60